Chaque déchet à sa place



Les 13 symboles ci-dessous sont également imprimés sur le sac taxé. Ils représentent les déchets qui ne devraient pas se trouver dans un sac à ordures ménagères. Dans notre commune, vous pouvez les jeter aux endroits indiqués, que vous retrouvez sur le plan en page 8.



Carton / Papier

- → Ecopoints
- → Déchetterie



Déchets verts

- → Place de compostage
- → Conteneurs privatifs



Verre

- → Ecopoints
- → Déchetterie



Textiles

- → Ecopoints
- → Déchetterie



- → Points de vente
- → Ecopoints
- → Déchetterie



Médicaments **Produits toxiques**

- → Points de vente
- → Déchetterie



Matières plastiques

- → Points de vente
- → Sacs taxés



Piles

- → Points de vente
- → Déchetterie



Fer-blanc

- → Points de vente
- → Ecopoints
- → Déchetterie



Ampoules Sources lumineuses

- → Points de vente
- → Déchetterie



Aluminium / Canettes

- → Points de vente
- → Ecopoints
- → Déchetterie



Appareils électriques

- → Points de vente
- → Déchetterie



Huiles

- → Ecopoints
- → Déchetterie

- Déchetterie
- →p. 10 Ecopoints
- Gastrovert Private
- **→**p. 7 **→**p.
- Sac taxé
- Points de vente
- 5 9
- Place de compostage

voir aussi carte p. 8



La TAR, taxe anticipée pour financer le recyclage

Aujourd'hui, nous payons tous, lorsque nous achetons certains appareils électroniques, une taxe anticipée de recyclage (TAR). Cela nous permet, une fois l'objet arrivé en fin de vie, de le ramener là où nous l'avions acheté et cela garantit un recyclage dans les règles (démontage, tri des matières, recyclage, etc.). Voir aussi → p. 9

→ Davantage d'infos sur **www.trier-pas-sorcier.ch**